



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-035-2020-07

PUBLIÉ LE 28 JUILLET 2020

Sommaire

Etablissement public foncier Ile de France

IDF-2020-07-23-014 - Décision 2020-36 portant délégation de signature du Directeur
Général à Michel GERIN (1 page)

Page 3

Etablissement public foncier Ile de France

IDF-2020-07-23-014

Décision 2020-36 portant délégation de signature du
Directeur Général à Michel GERIN

Décision n° 2020-36

**CONSTATANT L'ABSENCE OU L'EMPECHEMENT DU DIRECTEUR GENERAL
D'EXERCER LE DROIT DE PREEMPTION ET DE PRIORITE**

Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu le douzième alinéa de l'article 11 du règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement déléguant l'exercice du droit de préemption aux Directeurs Généraux Adjointes en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général,

Vu l'empêchement du Directeur Général, Monsieur Gilles BOUVELOT, en congés du 27 juillet au 21 août 2020 inclus,

Décide :

Article 1 : Le droit de préemption et de priorité est exercé par le Directeur Général Adjoint opérationnel de l'Etablissement, Monsieur Michel GERIN du 27 juillet au 21 août 2020 inclus.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 27 juillet 2020.

Fait à Paris, le 23 juillet 2020

Le Directeur Général,
Gilles BOUVELOT

